

## **Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc**

**Mardi 14 novembre 2023 à 14h à Passy**

### **Compte-rendu**

#### **Etaient présents en visioconférence et en présentiel :**

Audrey BALMAND, Région Auvergne Rhône-Alpes  
Bernard BALLEZ, Président AFP Sallanches-Cordon  
Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels Agropastoralisme et Forêt CCVCMB  
Pierre BESSY, adjoint au maire de Praz-sur-Arly, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Antoine BOISSET, chargé de mission CCVCMB  
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Jérôme BOUCHET, adjoint au maire de Servoz, Commission CCVCMB  
Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au maire de Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Eric CASTELBON, Région Auvergne Rhône-Alpes référent Savoie Haute-Savoie  
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge Agriculture et Biodiversité, maire de Combloux  
Anna CHAN TAT SAW, animatrice SICA / CASMB  
Emmanuel COGNET, technicien pastoral SEA 74  
François GROSSET, GP de Villy-Möede  
Flavie MELANDEZ, SICA Pays du Mont-Blanc  
Yves PEROL, élu des Houches, représentant CCVCMB  
Julien PIERRE, animateur PPT CCPMB  
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB  
Monique RACT, adjointe au maire de Saint-Gervais, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Christèle REBET, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

#### **Etaient Absents excusés :**

Alexis BOTTOLLIER, GP de Bassecombe, SICA Pays du Mont-Blanc  
Carine BRONDEX, adjointe à Combloux, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB  
Christian DUCROZ, AFP de Chamonix  
Nicolas EVRARD, Vice-Président CCVCMB en charge du territoire et de l'économie, maire de Servoz  
Maryline GERFAUD, GP de Bassecombe, SICA Pays du Mont-Blanc  
Claude JACCOT, élu à Chamonix  
Charlotte MARX, Responsable service Développement Durable CCPMB  
Guillaume MOLLARD, Président SICA Pays du Mont-Blanc  
Martial SADDIER, Président Conseil Départemental Haute-Savoie

#### **Ordre du jour :**

1. Maquette financière : présentation état final et validation
2. Procédure de dépôt d'une demande de subvention
3. Organisation de l'information sur le dispositif

4. Validation des premières demandes de subvention
5. Actualités des partenaires
6. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour le PPT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Le diaporama présenté est joint en annexe.

## **1. Maquette financière : présentation état final**

La maquette financière a été validée par la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 20 octobre 2023. Quelques points d'attention sont soulevés :

- La contrepartie nationale (CPN) est le montant nécessaire d'aide nationale qui permet de mobiliser des crédits du FEADER. Pour ce nouveau PPT, la CPN n'est plus uniquement régionale, il a été nécessaire de trouver une articulation avec les financements du Conseil Départemental. Il est nécessaire d'atteindre le taux CPN indiqué pour pouvoir bénéficier des aides FEADER.
- **Pour la fiche action n°2 « Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux »** : la contrepartie nationale est répartie en 2 origines : 70% des crédits régionaux et 30% des crédits départementaux. Le taux d'aide publique (CPN + FEADER) est majoré de 10% pour les Association Foncières Pastorales (du fait qu'elles ne peuvent pas récupérer la TVA). Le taux des CPN passe alors pour les AFP à 45.6% contre 39.9% pour les autres structures.
- **Pour la fiche action n°3 « Investissements de production et de transformation laitière en espace pastoral »** : 100% de la contrepartie nationale est assurée par des crédits départementaux. Le taux d'aide publique est également majoré pour les AFP. Au niveau de la CPN il est donc pour les AFP de 39.9% contre 34.2% pour les autres structures. **Cette ligne sur les investissements productifs est nouvelle, ce type de projet n'étaient pas financés dans les précédents PPT.**
- **La totalité des projets recensés en fiche action n°2 n'est à ce jour pas financé. Si la ligne régionale était liquidée, mais que le FEADER était encore ouvert, il serait possible de solliciter le soutien du CD74 en unique contrepartie nationale.**
- Il est également rappelé au COPIL que les crédits prévus aux différentes lignes sont modifiables si les membres du COPIL s'accordent sur la nécessité de revoir l'attribution des crédits.
- Une question est posée sur la prise en compte éventuelle des aménagements liés aux activités touristiques, qui sont peu subventionnés. La Région précise qu'une priorisation a été faite, aux vues des crédits limités, sur la mise en valeur des alpages sans prendre en compte les activités touristiques, il faut chercher d'autres lignes pour ce type de projet.
- Il est précisé que l'action 4 « Sensibilisation, événements pédagogiques » sera notamment mobilisée à partir de l'année prochaine pour renouveler le dispositif « un Berger dans mon école », toute l'enveloppe ne sera pas consommée et d'autres projets pourront y prétendre.

**Les membres du Comité de Pilotage valide la maquette financière du PPT Pays du Mont-Blanc 2023-2028 présentée en séance.**

- Les porteurs de projets éligibles et les valeurs plancher et plafonds sont rappelés. Pour les

projets en dessous de la valeur plancher de 5 000€, il est rappelé qu'il est toujours possible de faire une demande pour un financement uniquement régional. Il est à noter que la fiche action n°3 « Investissements de production et de transformation laitière en espace pastoral » ne peut pas être sollicitée par les SICA.

## **2. Procédure de dépôt d'une demande de subvention**

La procédure de dépôt des projets pour le PPT Pays du Mont-Blanc 2023-2028 est présentée, avec quelques éléments d'attention.

Il est rappelé la nécessité de prendre contact avec le nouvel animateur PPT, Julien PIERRE [julien.pierre@ccpmb.fr](mailto:julien.pierre@ccpmb.fr) 06 11 11 90 03, pour les porteurs de projet éventuels sont intéressés par le dispositif.

La procédure de dépôt présente une nouveauté par rapport au précédent PPT. En effet, le dépôt est désormais à réaliser auprès de la Région, sur une plateforme dédiée accessible au lien suivant : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/ameliorer-les-conditions-des-eleveurs-en-espace-pastoral-feader> Cette page recense également de nombreux documents informatifs (appel à candidatures, règlements, pièces justificatives vierges...). Il est possible de faire réaliser le dépôt par un tiers, en joignant le formulaire dédié. La Région notifie qu'il s'agit de l'année de lancement de la plateforme.

Le comité de sélection durant lesquels sont présentés les projets a lieu environ 3 fois par an. Les porteurs de projets sont invités à bien anticiper le temps d'instruction des dossiers. Si des besoins urgents sont identifiés, l'organisation des prochains COPIL pourront en prendre compte.

La Région rappelle qu'il est encore possible de réaliser la demande de solde pour les projets propres au précédent PPT (2017-2022) et ce jusqu'au 30 juin 2024 environ. Les demandes sont à adresser à :

Région Auvergne Rhône-Alpes  
Service des transitions agricole et forestière  
3 rue du 30<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie – CS10016  
74001 ANNECY CEDEX

## **3. Organisation de l'information sur le dispositif : comment procéder ?**

### 31. Modalités de communication

Les différents moyens de communication identifiés sont énoncés. Les membres du comité de pilotage n'en identifient pas davantage. La SICA précise qu'il est possible de faire un article dans sa lettre de diffusion cet hiver.

### 32. Plaquette de présentation

Il s'agit du support pour valoriser et présenter le dispositif auprès des porteurs de projet éventuel. La plaquette non-définitive est distribuée aux personnes présentes en salle et projetée pour celles en visioconférence. Il est demandé aux membres du Comité de Pilotage PPT d'en prendre connaissance et d'émettre des retours éventuels sur sa forme et son fond.

Il est mentionné que la présence du logo du Conseil Départemental de Haute-Savoie n'est pas encore officialisée, la réponse du CD74 sur son souhait d'apparaître ou non n'étant pas encore connu.

**Les membres du Comité de Pilotage valide la plaquette de présentation, sous-réserve**

de modification des éléments soulevés et d'accord du CD74 d'apparaître sur la plaquette.

#### 4. Validation des premières demandes de financement

4 dossiers sont présentés pour validation :

Action	Unités pastorales	Maîtres d'ouvrage	Coût total	Aide CPN sollicitée (en €)			Autofinancement (en €)
				Aide Région sollicitée	Aide CD74 sollicitée	Aide FEADER (en €)	
1.Animation PPT 2024-2028 (environ 0,07 ETP)	Tout le territoire	CCPMB	19 981,10€	9 111,38 (45,6%)	-	6 873,50 (34,4%)	3 996,22 (20%)
2.Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux	Croisse Baulet	AFP Sallanches-Cordon	24 840,00€	7 928,93 (31,92%)	3 398,11 (13,68%)	8 544,96 (34,4%)	4 968,00 (20%)
3.Investissement : production et de transformation laitière en espace pastoral	Les Freddys	AFP Sallanches-Cordon	5 624,96€	-	2 244,36 (39,9%)	1 693,11 (30,1%)	1 687,49 (30%)
	Doran	AFP Sallanches-Cordon	34 760,88€	-	13 869,59 (39,9%)	10 463,02 (30,1%)	10 428,26 (30%)
<b>TOTAL</b>			<b>85 206,94€</b>	<b>17 040,31€</b>	<b>19 512,06€</b>	<b>27 574,59€</b>	<b>21 079,97€</b>

Quelques précisions sont apportées :

- Action 1 : Il s'agit de l'animation du PPT 2024-2028, portée par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. La CCPMB poursuit le travail mené depuis le premier PPT pour le compte des 14 communes du Pays du Mont-Blanc.
- Action 2 – Croisse Baulet : Investissement d'un matériel de tri et de contention complet avec barrières métalliques. Alpage ovins (650 bêtes) allaitants avec gardiennage permanent, en alpage de juin à début septembre. Dans le précédent PPT, un abri de berger secondaire avait été soutenu. Différents aménagements de l'alpage ont déjà été effectués dans le cadre du CTENS Pays du Mont-Blanc.
- Action 3 - Les Freddys : Investissement dans un matériel de traite fixe. Alpage caprins (et bovins) avec transformation fromagère.
- Action 3 – Doran : Investissement dans un matériel de traite fixe. Alpage bovins laitiers avec transformation fromagère.

Ces 4 demandes sont validées par les membres du Comité de Pilotage.

**Tableau des crédits régionaux restant disponibles au sein du PPT après le Comité de pilotage :**

Région AuRA							
Action	Montant dépenses éligibles (€)	Enveloppe (€)	Montants crédits consommés (€)			Montant aide disponible (€)	Taux consommation
			Avant COPIL	Lors du COPIL + corrections	Mis à jour		
1 Animation PPT	25 000	11 400	-	9 111,38	9 111,38	2 288,62	79,9%
2 Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux	1 158 682	323 620	-		7 928,93	315 691,07	2,5%
3 Investissement de prod. et de transfo. laitière en espace pastoral	990 000	-	-	-	-	-	-
4 Animation foncière et structuration collective	50 000	28 500	-	-	-	28 500	0%
5 Sensibilisation, événements pédagogiques	80 000	36 480	-	-	-	36 480	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 303 682 €</b>	<b>400 000€</b>	<b>-</b>	<b>20 438,42 €</b>	<b>20 438,42 €</b>	<b>379 561,58 €</b>	<b>5,1 %</b>

Il s'agit des premières dépenses du nouveau PPT Pays du Mont-Blanc, qui accompagnent le lancement officiel du dispositif pour la période 2023-2028.

Si les crédits du PPT venaient à être épuisés avant la fin officielle du contrat, au lieu de demander un complément d'enveloppe, la Région devrait plutôt nous orienter vers la demande d'un nouveau PPT.

**5. Actualités des partenaires**

A l'échelle des deux communautés de commune, deux actualités majeures sont identifiées :

- Les Projets Agro-Environnementaux et Climatique (PAEC) Mont-Blanc-Arve-Giffre et Fier-Aravis Les programmes ont démarré cette année et ont permis l'engagement de nombreux alpagistes. De nouvelles possibilités devraient encore pouvoir être proposées en 2024 si la DRAAF autorise l'ouverture de nouvelles mesures.
- Les actions de sensibilisation autour du pastoralisme et des chiens de protection de troupeau pour favoriser la cohabitation entre les différents usagers de la montagne.

Il est soulevé qu'il semble aussi nécessaire de sensibiliser les publics sur la présence de chiens de protection de troupeaux sur les côteaux et autour des villages, hors saison estivale, ce qui est méconnu. Des échanges sont parfois nécessaires avec les habitants pour faire comprendre les contraintes rencontrées, qui sont semblables aux alpages.

**6. Questions diverses**

Il est demandé s'il est possible de proposer un projet qui n'a pas été recensé lors des réunions de secteur. Il est répondu que oui. Les projets identifiés lors de ces réunions permettaient juste d'estimer les besoins du territoire et ainsi établir la maquette financière du nouveau PPT. Ils ne sont pas assurés de toucher de subvention, ni ne conditionnent leur obtention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.

Fait à Passy, le 30 novembre 2023



Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.